

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des forces aériennes  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 839 du 26 janvier 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
de la spécialité «aéronautique – mécaniciens cellules et moteurs»**

NOR : INTJ1500697S

Le commandant des forces aériennes de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 81345 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1426792S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> mars 2015:

**Mourot, Pierre-François** Nigend : 174 263 Numéro de livret de solde : 8 027 973

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mars 2015:

**Hamaide, Thibaut** Nigend : 239 213 Numéro de livret de solde : 8 087 296

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 janvier 2015.

*Le général, commandant des forces aériennes  
de la gendarmerie nationale,*

D. LEIMBACHER